

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019
à 20 HEURES
Salle du Conseil municipal en Mairie

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2019.
- 1 Rapport d'orientation budgétaire de la Commune pour 2020.
 - 2 Admissions en non-valeur et créances éteintes.
 - 3 Habilitation de Madame le Maire comme titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants n° 1 et n° 3 d'une durée de cinq ans pour le Théâtre Gérard Philipe.
 - 4 Tarifs des spectacles : recouvrement du complément de prix en cas de différence entre le tarif acquitté par l'utilisateur lors de l'achat de la place de spectacle sur le site internet de la commune et celui fixé par le Conseil Municipal.
 - 5 Tarification d'un séjour en direction des jeunes de 11 à 17 ans durant les vacances d'hiver 2020.
 - 6 Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) – Rapport d'activité 2018.
 - 7 AQUAVESC – rapport d'activité 2018.
 - 8 Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc – rapport d'activité 2018.
 - 9 Approbation de l'avenant n° 3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC Charles Renard.
 - 10 Intégration de l'avis du service des Domaines en date du 25 octobre 2019 concernant le prix de vente de la parcelle AL n° 116 sise 13, place Sémard à Saint-Cyr-l'Ecole.

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 21 février 2019. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 7 novembre 2019

 **Le Maire**
Sonia BRAU